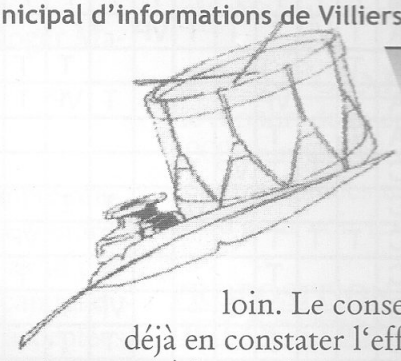


Le « Plume-Tambour »

Bulletin municipal d'informations de Villiers-sous-Grez

Mai 2001

N° 19



Le mot du maire

Les élections de mars paraissent déjà loin. Le conseil, la municipalité, les commissions sont au travail et vous avez pu déjà en constater l'effet.

Pourtant, il va falloir enclencher la vitesse supérieure, si nous voulons terminer les opérations entreprises par la municipalité précédente et qui sont en suspens. Certaines sont lourdes financièrement et il nous a fallu recourir à l'emprunt pour faire face à quelques investissements, déjà prévus par le budget 2001 voté en février dernier.

L'école, le foyer, l'église, la sécurité dans le village sont tous des sujets d'urgence.

Un autre grand problème est celui des ordures ménagères que la nouvelle législation va nous obliger à trier et recycler. Pour commencer l'écopoint est mis à notre disposition pour déposer nos déchets recyclables : huiles de vidange, bouteilles en verre, bouteilles en plastique, papiers et c'est tout. Malheureusement quelques personnes, mal informées, le transforme en décharge publique. Or, l'amélioration de la qualité de vie dans notre village passe par la propreté. Il existe le ramassage des « monstres » , les « Kangourou » et la déchetterie de St Pierre lès Nemours au pied du nouveau pont.

La qualité de vie chez nous passe aussi par nos commerçants. Ils sont indispensables, ne l'oublions pas, d'autant que nous y trouvons des produits de qualité que nous ne trouverons que chez eux, exemple les andouillettes, les merguez, le boudin chez Marinette ou la ronde des pains de nos boulangers.

La qualité de vie passe aussi par la météo que j'espère meilleure cet été pour tous.

Alain Champion

LA DÉCHETTERIE, rue des Prés à proximité de la station d'épuration de Nemours

mercredi et samedi de 9 h à 13 h et de 14 h à 18 h

dimanche de 9 h à 13 h

Sommaire

1	Le mot du maire	6	Présence du passé
2	Rappel des commissions municipales	16	Le Printemps des Poètes, le théâtre du Grabuge
3	Conseil municipal du 28 mai 2001	17	Stage de mosaïque, les Envahiss'Notes
5	Une bien belle journée	18	Compte rendu des manifestations sportives
		20	Carnet, Agenda

Directeur de la publication : Alain Champion, maire
Rédacteur en chef : Jean-Paul Clément
Comité de rédaction : André Orts, Philippe Esclangon, Rémy Edard, Anne-Marie Thibaut, Corinne André, Roger Magert, Andrée Combe, Francine Magert, Blanche Quilain
Mise en page : Philippe Esclangon
Les Éditions du Paroi

RAPPEL DES COMMISSIONS

Prénom	Nom	élus	finances	travaux-équip	envir-embel	voirie-chemin	eaux-incendie	cimetière	jeune-sport	information	animation	ccas	foyer
Alain	Champion	M	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P
Jean	Lepage	A	T	VP	T	T	T	VP					T
André	Orts	A	T							T	T		
Jean-Paul	Clément	A	T		VP				T	VP	T		
Maryvonne	Lepiller	A	T		T							VP	
Didier	Viratel	C		T	T	VP	T						
Ernest	Esclangon	C					VP		T	T			
Gérard	Colas	C	T	T	T				T		VP		T
Liliane	Viron	C			T						T		T
Rémy	Edard	C				T			VP	T			
Anne-Marie	Thibaut	C			T				T	T		T	
Laurent	Mayoud	C			T			T	T		T		VP
Raymond	Vanuxem	C	VP	T									
Corinne	André	C						T		T		T	
Roger	Magert	C			T	T				T	T		
Bernard	Amiot					T							
Evelyne	Andrieu							T					
Maurice	Andrieu					T						T	
Isabelle	Aubin		T	T									
Bernard	Bachet						T						
Philippe	Baudoin								T				
Daniel	Bressan								T				
Philippe	Casero				T								
Dominique	Ceraudo				T								
Julien	Ceraudo								T				
Pierre	Champion		T										
Raymond	Champion					T		T					
Andrée	Combe								T	T			
Bernard	Darré								T			T	
Josette	Di Giovanni				T								
Hélène	Fritz											T	
Sylvain	Gauthier			T									
Gilles	Guillot										T		
Antoine	Gutierrez					T							
Laëtitia	Hubert								T				
Arlette	Lepage										T		
Sylvie	Lepage								T			T	
Francine	Magert									T	T		
Jean	Mayoud					T					T		
Claudette	Mercier											T	
Jean-Pierre	Mercier					T							
Isabelle	Mercure										T		
Christian	Milandre										T		
Gérard	Moret			T	T								
Jean-André	Morin					T	T						
Laure	Poulain											T	
Blanche	Quilain									T	T		
Eliane	Surget			T				T					
Daniel	Szymanski		T	T									

Abréviations utilisées :
M :maire
A : adjoint
C : conseiller
P : président
VP : vice-président
T : titulaire

Compte rendu du Conseil du 28 mai 2001

Présents :Alain Champion : maire ; Jean Lepage, André Orts, Jean-Paul Clément, Maryvonne Lepiller : adjoints ; Didier Viratel, Philippe Esclangon, Gérard Colas, Liliane Viron, Rémy Edard, Laurent Mayoud, Anne-Marie Thibaut, Raymond Vanuxem, Corinne André, Roger Magert : conseillers.
Secrétaire : Philippe Esclangon

Lors de la demande d'approbation du compte rendu du Conseil municipal du 20 avril 2001, Gérard Colas qui était absent fait une critique. Il avait préparé une lettre demandant que toutes les candidatures aux commissions des non élus soient acceptées. Il regrette que certaines personnes n'aient pas été retenues. Le maire fait remarquer que chacun avait voté en son âme et conscience.
Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Délibérations

DEVIS PARFRAM

Plusieurs extincteurs sont à changer dans différents locaux de la commune, le devis de 5158,34F est accepté à l'unanimité.

DEVIS EDITION DU PAROI

Un devis demandé auprès des Editions du Paroi pour le flashage et l'impression du prochain Plume – Tambour est de 6720,35F pour 600 brochures. Le devis est accepté à l'unanimité.

RECTIFICATION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT D'ÉLECTRIFICATION RURALE

Suite à un courrier du sous-préfet qui déclare illégale la nomination de délégués suppléants au syndicat, le conseil vote à l'unanimité la suppression des 2 suppléants.
Les 2 délégués titulaires sont Jean Lepage et Philippe Esclangon.

DEVIS DE REMISE EN ÉTAT DE LA SALLE DES JEUNES AU FOYER

Un devis a été demandé auprès de M. Bouillac électricien. Une commission de 3 membres est chargée de vérifier la conformité du travail proposé et de rendre ses conclusions à la prochaine réunion du Conseil. Les 3 membres sont Gérard Colas, Laurent Mayoud et Ernest Esclangon.

DEVIS POUR L'ESTRADE DU FOYER

Plusieurs devis ont été demandés, le meilleur prix est de COMAT & VALCO pour 72369,96F. Une subvention de 50% est demandée. Le Conseil accepte à l'unanimité le devis à condition que la subvention soit effectivement accordée.

MISE EN CONFORMITÉ DU FOYER

Le rapport de la commission de sécurité du 6 juillet 2000 énumère un certain nombre d'anomalies, la commission des travaux se réunira le samedi 2 juin 2000 pour voir les travaux à entreprendre.

PROPOSITION D'UN NOUVEAU CONTRAT DE LOCATION DU FOYER

Le nouveau contrat est adopté à l'unanimité.

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE L'AMICALE VILLARONNE À L'OCCASION DES MANIFESTATIONS

Le conseil vote à l'unanimité un remboursement des frais occasionnés par les rencontres sportives du 1° mai et du 8 mai de 5060 F à prélever sur le compte fêtes et cérémonies.
Pour le 21 juin, l'Amicale a loué pour 3000 F la fanfare de Bourron, le Conseil vote à l'unanimité de participer pour la moitié à cette dépense à prélever sur le même compte.

PROJET D'ACQUISITION PAR L'ETAT DU MASSIF DIT DE LA COMMANDERIE

Suite à la visite de Monsieur P.-C. Morin, ingénieur en chef à la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt, puis de son courrier en date du 18 mai 2001, le Conseil vote à l'unanimité la motion suivante :

Le Conseil municipal de VILLIERS-SOUS-GREZ, réuni le 28 mai 2001, s'insurge contre le fait d'obliger les propriétaires forestiers à vendre leurs biens.
« Respectons le droit de propriété, de vendre, d'acheter ou de conserver quand bon leur semble ».
A l'heure de la privatisation des entreprises publiques, pourquoi nationaliser les propriétés foncières boisées alors qu'elles sont plus accessibles au public que les forêts domaniales. Aucune motivation valable n'est avancée par la préfecture d'Ile de France pour engager cette action.

AUGMENTATION DES TARIFS DE LOCATION DU FOYER

Les nouveaux prix de location à partir du 1° juin 2001 sont adoptés par 14 voix pour et 1 abstention. Sous réserve de l'acceptation par le percepteur et la sous-préfecture les nouveaux tarifs seront les suivants :

	24 heures	48 heures	Caution
Associations Villaronnes	Gratuit	Gratuit	609,80E ou 4000F
Habitants	125E ou 819,95F	185E ou 1213,52F	609,80E ou 4000F
Associations Cantonales	215E ou 1410,31F	305E ou 2000,67F	609,80E ou 4000F
Comités d'entreprises	215E ou 1410,31F	305E ou 2000,67F	609,80E ou 4000F
Extérieurs	460E ou 3017,40F	610E ou 4001,34F	609,80E ou 4000F

DIVERS

La commission du foyer va faire l'inventaire des possesseurs de clés.
Le conseil vote à l'unanimité les dépenses du Père Noël pour les enfants depuis la naissance jusqu'en fin de classe primaire. Anne-Marie Thibaut et Corinne André sont chargées de préparer les cadeaux.
L'Amicale prévoit un spectacle pour les enfants un dimanche de décembre.
Le 13 juillet aura lieu une retraite aux flambeaux, puis on ira prendre le verre du maire.
Le 14 juillet un déjeuner sera organisé rue de la Place.
Divers petits travaux d'entretien sont nécessaires dans les locaux municipaux, sur les terrains et l'école.
Une visite des locaux communaux et de la station d'épuration va être organisée en juin pour les membres du Conseil municipal.

La Municipalité et l'Amicale Villaronne vous invitent à participer à
la Fête de la musique
le 21 juin à 20h45
sur la pelouse du foyer rural Jean-Louis Garban.
Cette fête sera animée par le REVEIL BAND de Bourron-Montigny.

Nous vous invitons aussi à cette occasion à sortir vos chansons d'hier et d'aujourd'hui. Vous vous ferez et nous nous ferons le plaisir de la chanter tous ensemble. Amis Musiciens, sortez vos instruments, y compris les plus hétéroclites et partons tous ensemble pour une folle soirée.

Gérard Colas président de l'Amicale Villaronne.

LES RECETTES DE MAMIE

Terrine de courgettes

1kg de courgettes / 2 oignons / 500g de tomates / 2 gousses d'ail / persil / 3 œufs / 50g de comté râpé / 3 cuillerées à soupe de chapelure / huile d'olive
Faire revenir les oignons hachés. Ajouter les tomates pelées et concassées, le persil haché, l'ail écrasé, sel et poivre.Laisser mijoter une demie heure.
Cuire à l'eau salée les courgettes en rondelles.
Incorporer les œufs battus en omelette dans le coulis de tomates tiédi. Remplir un plat en alternant courgettes, coulis. Terminer par le coulis. Saupoudrer de chapelure mélangée au comté. Enfourner à four chaud (Th 7) pendant une demi-heure. Servir chaud ou froid.

Gratin au saucisson à l'ail (de la mère de Marinette Boulleray)

purée de pommes de terre / saucisson à l'ail / gruyère
Mélanger un peu de gruyère râpé avec un reste de purée. Faire gratiner au four.
Au moment de servir, poser par-dessus des tranches épaisses de saucisson à l'ail qu'on aura fait griller au préalable.

UNE BIEN BELLE JOURNÉE
(Hommage à deux anciens maires)

C'est dans une unité retrouvée qu'une semaine avant les élections municipales, le 4 mars, le village de Villiers-sous-Grez s'est rassemblé pour célébrer les deux maires qui l'avaient administré pendant près d'un demi-siècle, de 1934 à 1977.

Les joutes électorales au demeurant pacifiques et apaisées ne sont pas venues contrarier la joie des villarons, qu'il s'agisse des proches des familles Garban ou Rapine ou des conseillers municipaux, membres de leurs équipes.

C'est sous un ciel gris et un peu menaçant que Jean-André MORIN, Maire de Villiers-sous-Grez a fait l'éloge de Charles RAPINE, après que Madame Roddes, fille adoptive de Charles Rapine, ait dévoilé la plaque.

Ainsi, le carrefour des rues Gabriel Bachet, René Lefebvre et de l'Église s'appellera désormais Place Charles Rapine qui, pendant 25 ans, comme l'a rappelé le maire, a administré avec sagesse et modernisme la commune, malgré les difficultés rencontrées (la crise d'avant guerre, la guerre et l'occupation, l'après guerre et la reconstruction).

Continuant le travail de ses prédécesseurs, il amena à la commune le téléphone, un poste de police, la première machine à écrire, baptisa les rues Gabriel Bachet et René Lefebvre, apposa les plaques des rues, s'occupa de la sécurité et pour la première fois, de l'environnement.

Charles Rapine n'est qu'au début des trente glorieuses et c'est à Jean-Louis GARBAN qu'est échu la chance de faire passer Villiers-sous-Grez encore village du 19ème siècle, à l'ère moderne.

Il est relaté dans le présent numéro du PLUME TAMBOUR les apports de Jean-Louis Garban à la commune, déjà esquissés dans le discours de Jean-André Morin et l'on peut dire d'ores et déjà en toute objectivité, que sans ses initiatives et celles de ses équipes, le village n'aurait pas connu le même développement.

L'arrivée de jeunes ménages dans le quartier de la Croix Lambert va se développer et s'étendre, abaisser la moyenne d'âge du village, phénomène qui se répète à l'heure actuelle puisque certains de ces habitants ont vendu leur maison depuis quelques années à de jeunes parents, amenant du sang neuf ... et des enfants à l'école.

La fanfare de Bourron-Marlotte, Montigny et Grez, a précédé et conduit les centaines de Villarons qui, après avoir écouté le discours du Maire, se sont retrouvées pour découvrir l'exposition de photos préparée par Annie Union et Maurice Michou ... et qui a fait verser aux anciens des larmes d'émotion sur leurs jeunes années et les nombreuses fêtes, manifestations et mariages tenus dans le foyer communal qui porte désormais le nom de foyer rural Jean-Louis Garban.

Bien sûr, tout se termina autour d'un sympathique buffet préparé par l'ensemble de l'équipe communale au grand complet, aidé comme toujours de Gérard Colas, Président de l'Amicale villaronne, Nati Colas, son infatigable épouse, et Anne-Marie Leschier et son mari.

C'est d'ailleurs cette même équipe qui, après avoir nettoyé et rangé, prit une dernière chopine ... de « gâtine », la bière du Gâtinais, dans un dernier adieu à une équipe qui était fière de son œuvre pendant six ans.
Jean-Paul CLÉMENT

NOS COMMERÇANTS

Boucherie, charcuterie Daniel Boulleray 28, rue René Lefèbvre Excellente charcuterie maison mais aussi plats cuisinés. En plus toute l'épicerie courante, fruits et légumes, dépôt butagaz, Point vert du Crédit agricole.

Boulangerie, pâtisserie Eric Gourdet et Nathalie Babiuch 12, rue Gabriel Bachet Baguettes, craquantes, bûcherons, pains aux 7 céréales, au jambon de Bayonne, au citron etc.... et nombreuses pâtisseries.

Bar Jacques Ritt 4, rue de l'Église Bar et transport de personnes.

Garage José Vieira rue des Bordeaux Réparations toutes marques. Achat – vente neuf et occasion.

Présence du passé
un siècle d'action communale
(8ème époque : 1959/1977)

Avertissement :
L'époque qui va être analysée est, comme chacun le sait, une période délicate, puisque, pendant les trois mandats de Jean-Louis Garban, la commune s'est adaptée rapidement à l'évolution moderne, et s'est développée fortement.

Comme il a été indiqué à de nombreuses reprises, il ne convient pas pour l'auteur de juger, mais simplement d'exposer le plus objectivement possible les évènements du village, à travers les compte rendus des conseils municipaux (plus de 400 pages manuscrites, à résumer en quelques pages d'imprimerie !)

27 mai 1959 : Jean-Louis Garban est élu maire, en remplacement de Maurice Gigot, démissionnaire.

Marcel Fleureau reste adjoint, tandis qu'Édouard Certain est confirmé dans ses fonctions de secrétaire de mairie.

L'époque va être dominée par l'aménagement du village, qui va faire plus que s'adapter, en développant sa population qui était de 479 personnes en 1959, de 529 en 1962 (pour descendre à 487 au recensement de 1968) et qui va finalement atteindre 706 personnes en 1982 et 779 en 1990, soit entre le bas (1968) et le plus haut (1990) une augmentation de 62 % en vingt ans.

Il est évident que cet aménagement et ce développement vont coûter cher et que malgré les subventions il faudra emprunter.

Chacun jugera si le poids de ces emprunts a été excessif ou non.

Avant d'examiner ce développement, soulignons que les travaux d'entretien des différents édifices continuent.

A. TRAVAUX D'ENTRETIEN

1 - .Église :

Dès le 20 juin 1959, le maire est autorisé à poursuivre les pourparlers avec les Bâtiments de France et les Monuments historiques pour une rapide réparation de l'église, et, compte tenu de ce que le Crédit Foncier ne prête plus, la contribution de la commune pour la réfection de l'église sera de 2 250 758 anciens francs .

Le 5 mars 1960, le maire est autorisé à effectuer un emprunt de 22 500 nouveaux francs, avec 15 annuités de remboursement et

le 25 février 1961, à contracter un emprunt complémentaire à hauteur de 60 000 francs, compte tenu de l'état des arcs et des contreforts qui nécessitent des travaux complémentaires.

Le 24 février 1962, le Conseil prend acte du montant total de la réfection de l'église, soit 156 000 nouveaux francs. L'état prend en charge 93 600 francs et le département environ 30 000 francs.

Il reste à la charge de la commune une somme de 34 320 francs qui est empruntée à la Caisse des dépôts et consignations au taux de 5,50%.

Quelques années plus tard, le 10 septembre 1969, il est décidé de la remise en état du clocher de l'église, avec remise en place du coq.

Le 8 juillet 1975, l'église est de nouveau frappée par la foudre, et les travaux de réfection du clocher et de son horloge sont engagés pour 44 000 francs.

2 - Éclairage public :

Dès le 20 juin 1959, il est décidé de moderniser l'éclairage public et il est emprunté le 5 mars 1960 une somme de 13 000 nouveaux francs qui sera augmentée à la suite d'une délibération du 12 février 1970 qui engage une somme de 66 000 francs dont 50 % subventionnés par le Syndicat.

3 - Poste :

A la suite d'une décision du 20 juin 1959, il est décidé le 7 mai 1960 d'emprunter à la Caisse des dépôts et consignations dans les mêmes conditions que pour les travaux de réfection de l'église et de l'éclairage public, une somme de 28 150 nouveaux francs.

4 - Achat d'un terrain scolaire :

Le 21 mai 1960, il est emprunté dans les mêmes conditions 20 000 francs à la Caisse des dépôts et

consignations pour l'acquisition d'un terrain scolaire vendu par Charles Rapine.

Par la suite, compte tenu du développement de la population, le Conseil créera une classe maternelle et ses dépendances, aménagera la cour de récréation, construira un préau et le 6 février 1976 décidera de l'installation de sanitaires.

5 - Mairie et école :

Le 12 juillet 1962, le Conseil municipal

« *décide d'entreprendre immédiatement les travaux d'installation du chauffage central et les réparations et constructions prévues dans les bâtiments de l'école et de la mairie, et d'emprunter 5 000 francs à la caisse des dépôts et consignations en complément du budget communal* ».

B. AMÉNAGEMENT DU VILLAGE

Mais ces tâches nécessaires d'entretien vont être accompagnées d'énormes travaux de création et d'aménagement.

1 - Lotissement de la Croix Lambert

Bien que, très certainement, le problème ait mûri pendant de nombreux mois en 1961 et 1962, c'est le 29 septembre 1962 qu'est proposé par le maire au Conseil municipal le projet du Commissariat d'aménagement de la région parisienne, d'un groupe d'habitations de La Garenne, comportant 71 habitations, soit individuelles, soit jumelées.

Le Conseil

« *en accepte le principe, charge le maire de poursuivre les études d'implantation et de réalisation avec les administrations, les services et les personnes intéressées.* »

Le même jour, le Conseil prend une délibération plus générale

« *considérant que l'isolement de la commune de ses centres vitaux, chefs lieux de canton, et chefs lieux d'arrondissement, ne saurait être maintenu, surtout devant l'accroissement de sa population et l'implantation de 71 nouveaux logements, demande son raccordement par l'établissement d'une ligne communale régulière qui tienne meilleur compte de ces impératifs* ».

Dans sa séance suivante, le maire rend compte des démarches poursuivies pour l'aménagement de 71 habitations à la Croix Lambert, et le Conseil approuve le rapport qui lui a été fait, et demande à l'autorité de tutelle

« *de déclarer le projet d'utilité publique* ».

Le 27 mai 1963, le maire présente le plan définitif et le bilan financier de l'opération, dite « lotissement de la Croix Lambert » . Pour la commune, le bilan financier est arrêté à la somme de 764 184 nouveaux francs, le Conseil sollicitant toute subvention et tout concours à l'effet de réaliser l'opération, en donnant pouvoir au maire de contracter tout emprunt nécessaire.

Il décide

« *de lever les promesses de vente concernant les parcelles, et de mettre en vente les lots, les actes devant être établis par Me Baillat, Notaire à La Chapelle la Reine.* »

Le maire, après avis de la commission chargée spécialement de la surveillance de la bonne exécution des opérations, (composée de Raymond Champion et Jean Res)

« *pourra consentir, en tenant compte des conditions particulières, le fractionnement du prix de certains lots sans qu'il puisse excéder douze mois* ».

Le Conseil nomme la société Baticoop pour réaliser sous la direction de Pierre Vigneron, Architecte, et Jean Autissier, ingénieur, le pilotage de l'opération, conformément aux directives qui seront données par la Direction départementale de la construction.

Le Conseil décide que les lots seront attribués

« *successivement aux intéressés pour l'installation d'un commerce, aux propriétaires des parcelles cédées par ordre d'importance de celles-ci, aux habitants de la commune, aux rapatriés d'Afrique du Nord, aux habitants de la commune limitrophe, à ceux des autres communes, dans ces derniers cas, d'abord suivant le nombre d'enfants vivant au foyer, ensuite par primauté d'âge, et fait confiance au maire et à la commission pour mener à bien la réalisation de l'opération.* »

A la suite d'une adjudication infructueuse, du fait que les soumissions étaient supérieures aux prix fixés par la commission, la société Bourdin est déclarée adjudicataire, après avoir sensiblement diminué son devis.

Le Conseil fixe le 24 octobre 1963 le prix du m² équipé à 25 francs.

Le même jour, le maire est autorisé à contracter un emprunt à 15 ou 20 ans, au taux maximum de 6,25% pour financer les dépenses d'acquisition et d'équipement du lotissement, à hauteur de 844 602 nouveaux francs, cet emprunt étant approuvé dans la séance ultérieure du 15 mai 1964 (taux d'intérêt de 5% avec remboursement sur six années à partir de 1965).

Le 5 juillet 1964 a lieu l'inauguration du terrain de football, du plateau scolaire, des aménagements de l'école, de la mairie et de la poste ainsi que l'inauguration du lotissement de la Croix Lambert (il semble que ce soit plutôt la pose de la première pierre ... ou le premier coup de pioche !).

En effet, après avoir baptisé les nouvelles rues du lotissement le 31 décembre 1964 :

Rue de la Croix Lambert, rue de l'Égalité, rue de la Place, rue de la Garenne et rue « des Bords d'eau » (sic),

le Conseil n'est informé que le 26 juin 1965 de ce que les actes de vente vont pouvoir être passés .

Par ailleurs, il semble que la commercialisation n'ait pas été totalement efficace puisque le 28 décembre 1967, le maire donne connaissance au Conseil d'une lettre qu'il a écrite au préfet :

« en 1962, pour répondre aux besoins de logements et permettre l'application de la population à Villiers-sous-Grez, le Conseil a décidé la réalisation du lotissement de la Croix Lambert ... La création de l'office d'HLM d'Avon et de Nemours a amené de nombreuses défections parmi les candidatures d'origine ainsi que le départ de l'état major du centre Europe. »

C'est ainsi que l'on apprend que le 14 mars 1969, les difficultés de commercialisation des terrains du lotissement de la Croix Lambert sont aplanies par la vente à la coopérative de l'Île de France de 2 hectares 1/2 du lotissement pour le prix de 741 839 francs.

Enfin, le 29 janvier 1971, la vente à la société coopérative de l'Île de France est légèrement modifiée, le terrain étant ramené à 2 hectares et le lotissement ne comportant plus que 34 lots au lieu de 74.

2 - Plan d'urbanisme n° 53 (futur POS) :

Le 17 juillet 1965, après avoir « reporté la discussion » pendant plusieurs séances, compte tenu de sa complexité, le Conseil discute pour la première fois du plan d'urbanisme n° 53, mais n'aborde que

« la question de la situation des bois privés avec les dangers pour les petits multipropriétaires ... menacés d'une intervention systématique des organismes publics »

. Aussi, le maire recommande-t-il comme unique solution valable la création d'un groupement ou d'une association forestière.

La séance du 6 août 1965 est presque entièrement consacrée au plan d'urbanisme et le Conseil , dans une très longue délibération, décide

« après avoir considéré la structure esthétique et économique de la commune, sa double vocation de résidence principale pour travailleurs et de résidence secondaire pour les citadins, l'intérêt moral d'une cohabitation toujours commune entre ses divers habitants et la nécessité pour un juste équilibre de favoriser la fixation d'une population stable »,

prévoit

« la réglementation de la construction sur le territoire communal en créant :

. Une zone intérieure au périmètre d'agglomération (habitations principales ou secondaires)
zone d'habitation

avec une distinction entre les résidences principales et les résidences secondaires :

et une zone rurale où il faut un hectare pour pouvoir construire ... 200 m²
et définit le périmètre d'agglomération, avec une priorité pour le lotissement de la Croix Lambert, et un chapitre spécial pour Busseau. »

A ce sujet, il est indiqué que de façon à favoriser la fixation de populations stables, sans dénaturer le caractère particulier du hameau, il convient de limiter ainsi les deux zones :
* dans le vallon, limiter un minimum de 2 500 m² pour construire
* le long du chemin 40, un minimum de 1 hectare pour construire.

Plus tard, le problème de Busseau va resurgir et le 29 juillet, les 14 habitants de Busseau, après avoir fait une pétition, assistent à la réunion du Conseil municipal, qui confirme son désir

« *de voir maintenir la possibilité d'implantation d'habitations basses traditionnelles dans la zone agglomérée sur les parcelles de 2 500 m², ces implantations ne devant en aucun cas être de nature à porter préjudice au site* ».

Le 25 juin 1970, le syndicat des propriétaires de Busseau demande un échange de terrain en contrepartie de l'engagement de mettre en état un certain nombre de chemins.

Le 7 novembre 1970, le Conseil se déclare prêt

« *à mettre tout en œuvre pour la réalisation d'un plan d'urbanisme particulier au hameau de Busseau à condition que les intéressés acceptent de supporter le coût d'établissement des divers documents nécessaires à ce plan* ».

Le 29 janvier 1971, le Conseil s'estimant ainsi suffisamment informé sur le plan d'urbanisme, précise :

« *à l'égard du hameau de Busseau, considérant le trouble qui existe dans l'esprit des habitants comme des litiges qui ne vont pas manquer de surgir à l'occasion de nouvelles implantations de demeures, le Conseil précisant ses précédentes décisions demande qu'un plan d'urbanisme local prévoyant avec netteté le zonage des possibilités d'implantation de constructions ainsi que les caractéristiques de celles ci, explicite à cet égard le PDII n° 53 A pour la sauvegarde esthétique du hameau de Busseau et la protection des sites* ».

Dans une des dernières séances de la troisième mandature de Jean-Louis Garban, le 15 octobre 1976, le Conseil présente ses observations sur le premier schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de Fontainebleau (SDAU)

Les problèmes évoqués sont la chasse, le massif forestier, les transports et la justice (voir plus loin)

3 - Salle communale – Foyer rural :

La construction du foyer rural va se faire en deux temps... séparés par un incendie.

Le 3 novembre 1965, pour la première fois est évoquée par le maire une implantation d'une « *salle communale* » de réunion d'environ 100 m².

Dès le 6 novembre il est décidé de l'acquisition d'un bâtiment de 6 mètres par 18 mètres (soit 108 m²), objet de la proposition des établissements Doublet pour un prix de 3760 nouveaux francs, monté en trois semaines. Cette

« *acquisition de salle des fêtes provisoire est confirmée le 1er avril 1966.* »

Il semble qu'elle soit construite assez rapidement, et se soit avérée trop petite, puisque le 26 octobre 1967 le Conseil municipal décide de l'agrandir.

Quelques mois plus tard, la « salle des fêtes » va brûler et dans sa séance du 19 avril 1968, tout en acceptant l'indemnisation proposée par la compagnie d'assurances, le Conseil décide de reconstruire sans délai la salle des fêtes.

Le 13 juin 1969, le maire rend compte au Conseil de l'arrêté préfectoral du 14 mai 1969 portant agrément de la création du « foyer rural » de Villiers-sous-Grez, et de l'octroi d'une subvention de 45 000 francs.

Il présente au Conseil le plan d'aménagement de la salle et les devis estimatifs.

Cependant, le Conseil demande au maire d'intervenir auprès de l'architecte pour

« *minimiser les dépenses d'installation dont l'importance prévue semble exagérée pour les finances communales* ».

souhaitant :

« *la réalisation d'un bâtiment esthétique mais très simple, pouvant satisfaire à la fois l'implantation et les besoins de la population dans les limites financières supportables* ».

Le 29 juillet 1969, après certainement une discussion serrée, le conseil, par vote secret (c'est pratiquement la seule fois dans l'histoire du Conseil municipal de Villiers-sous-Grez)

« *décide à la majorité de 5 voix contre 3 et 1 abstention, de la construction de la salle du » foyer rural », dégageant les crédits nécessaires à hauteur de 580 000 francs* ».

Cependant, c'est à l'unanimité que tous pouvoirs sont donnés au maire pour faire les appels d'offre, établir les propositions, accepter tout marché, et qu' est nommée une commission devant assister l'architecte pour

« *rechercher toute modification, amélioration, et économie nécessaire à la bonne fin du projet* ».

Le « foyer rural » est finalement inauguré en présence du préfet et du sous-préfet le 15 mai 1971.

Par la suite, le Conseil va décider

« *de mettre la grande salle du sous-sol à la disposition de l'école, en cas d'intempérie* » (27 octobre 1972*), d'y installer le bureau de vote* (10 janvier 1973) *et d'en faire une annexe de la mairie* » (23 février 1973).

De même, la scène va être aménagée (9 octobre 1973), la sonorisation aménagée (23 février 1974), et il sera créé une régie municipale (15 mai 1973).

4 - Voirie :

L'un des grands problèmes est évidemment l'impact de l'autoroute, qui va traverser l'extrémité sud ouest de la commune en 1962, et notamment sur la circulation dans Villiers-sous-Grez.

C'est le 5 août 1961 que pour la première fois la question est évoquée indirectement, le maire donnant connaissance

« *des protestations des syndicats CGT, FO, TOURING CLUB DE France, à la pénétration de l'autoroute sud dans le massif forestier de Fontainebleau* ».

Le 16 septembre 1961, le Conseil entend un rapport de Raymond Champion, délégué du syndicat des exploitants agricoles, qui demande un certain nombre de dessertes à la suite du passage de l'autoroute sud sur la commune de Villiers-sous-Grez.

Le 29 décembre 1961, le Conseil municipal demande de nouveau avec insistance que soient prévus les deux passages sous l'autoroute.

La création de l'autoroute sud va également provoquer des nuisances à Villiers-sous-Grez, et dans sa séance du 25 août 1962, le Conseil donne mandat au maire

« *de rechercher avec l'administration la solution qui s'impose pour mettre un terme durable aux dangers créés par la circulation des poids lourds, tant sur la CD 63 que sur la CD 104 et lui fait total confiance pour assurer la sécurité des personnes, des immeubles et de la route* »

approuvant dans sa séance suivante

« *la recommandation de Monsieur l'ingénieur des ponts et chaussées tendant à étudier une dérivation de la circulation des camions chargés de l'approvisionnement de l'autoroute du sud* »
et
« *demande qu'il soit évité toute circulation devant le cimetière et insiste pour qu'un autre itinéraire soit envisagé, même en utilisant partiellement l'ancien chemin de Nemours* ».

Le 27 mai 1963, saisi d'une demande d'avis sur la convention conclue entre le Ministre des travaux publics et la société d'autoroute Paris-Lyon, le Conseil

« *déplore que l'État se substitue à une société d'économie mixte destinée à assurer à ses risques et périls la construction et l'exploitation de l'autoroute Paris-Lyon, procédant ainsi à un nouveau transfert de charges auprès des usagers* »

et s'élève fortement contre le péage en affirmant :

« *qu'à l'intérieur des limites du district de Paris, cette autoroute ne peut être considérée que comme une voie d'accès et de dégagement, et ne peut donc être soumise au péage* ».

Le 19 février 1966, le Conseil approuve la convention du 13 janvier 1966 passée avec la société de l'autoroute Paris Lyon prévoyant le paiement d'une somme forfaitaire de 10 000 francs en remboursement de dépenses engagées par la commune en réparation de dégradations subies par les chaussées, du fait de la construction de l'autoroute A 6.

A nouveau, le 20 février 1964, le Conseil exprime son émotion devant les dangers que représente pour la population et les immeubles, la circulation des camions, en vue de l'exécution des travaux sur l'autoroute, et s'élève :

« *contre le trouble causé par l'implantation d'une autoroute dont la gestion est confiée à un organisme susceptible de réaliser des bénéfices au détriment des propriétaires expropriés, véritable atteinte au caractère d'ordre public d'une opération* »

Le 9 novembre 1964, le Conseil approuve le plan parcellaire concernant le contournement de l'agglomération de Villiers-sous-Grez par la CD 63.

Le 17 décembre 1965, le Conseil demande :
« *la prise en charge par la voirie départementale du*

chemin rural n° 16 d'Ury à Nemours déjà complètement aménagée depuis la CD 63 jusqu'au chemin rural n° 14 dit d'Hulay, en raison de l'intérêt général que présente cette voie de détournement de l'agglomération qui, entièrement affectée, assurera le remplacement du parcours actuel, sinueux et étranglé, du CD 63 dans le bourg et qui dessert déjà avantageusement la liaison entre le CD 63 et le CD 104. »

Après moult relances et délibérations, la déviation sera enfin mise en service le 30 octobre 1975 et inaugurée le 20 juin 1976, après que les derniers travaux aient été décidés le 26 février 1974 pour un montant de 111 000 francs empruntés sur quinze ans.

Toujours dans le domaine de la voirie, le 29 mai 1967, le Conseil proteste contre la façon peu perspicace avec laquelle l'administration a procédé à la détermination du trafic sur l'ex CVO 2, trafic jugé modique par l'administration, ce qui lui permet de refuser l'inscription du CVO 2 comme voirie départementale, alors que le Conseil estime que les comptages des véhicules ont été faits

« *alors que la voie se trouvait barrée en raison de l'exécution du raccordement de la station d'épuration au réseau général du canton* ! »

5 - Enlèvement des ordures ménagères et assainissement :

Le problème de l'enlèvement des ordures ménagères et de l'assainissement va également tenir beaucoup de place dans les délibérations du conseil..

Dès le 20 juin 1959, il est décidé de mettre à l'étude la réalisation d'un assainissement rationnel dans l'agglomération de Villiers-sous-Grez où sévissent les conditions les plus rudimentaires pour l'écoulement des eaux pluviales et usées.

Le 25 février 1961, après l'annulation d'une décision de création d'une taxe d'enlèvement des ordures ménagères assise sur la contribution mobilière, le Conseil vote la création de cette taxe arrêtée à 24 % du montant de la contribution foncière des propriétés bâties.

Le 29 décembre 1961, il décide à l'unanimité de la porter à 90 % du montant de la contribution foncière des propriétés bâties et par la suite à 120 et 180 % (décision du 31 décembre 1964).

Le 12 juillet 1962, le maire fait un rapport sur la réunion d'informations qui a décidé à Nemours de la création d'une usine destinée à traiter les ordures ménagères dans la région de Nemours.

Le Conseil décide d'adhérer au syndicat intercommunal et d'adopter les statuts du syndicat. En attendant, il y a un ramassage provisoire qui cesse le 31 décembre 1964 et le Conseil accepte l'offre de la commune de Bourron Marlotte d'assurer le service à titre provisoire, une demi journée tous les quinze jours.

Et c'est le lundi 5 juillet 1965 à 9 heures que pour la première fois le ramassage des ordures est assuré par le syndicat intercommunal, la fermeture du dépôt étant décidée et réservée uniquement aux décharges des matériaux, au seul profit des propriétaires de la commune. On sait que cette décharge devra disparaître en 2002.

Le 5 février 1966, l'avant projet général d'assainissement de l'agglomération est approuvé pour une tranche de 130 000 francs qui sera utilisée pour la construction de la station d'épuration.

Le 25 novembre 1966, le Conseil confirme son intention d'emprunter à concurrence de 60 % pour réaliser la station d'épuration, les subventions promises n'atteignant que 40 %.

Il semble que la station d'épuration ait été inaugurée dans le courant du 2ème semestre 1967, le maire présentant le 1er budget primitif des eaux et assainissement pour 1968, en faisant instituer une taxe d'assainissement de 0,15 francs par m^3 d'eau potable fournie, à la charge de toutes les propriétés raccordées directement au service d'égouts.

En même temps, en vertu de la loi du 31 décembre 1967, il est créé une taxe d'équipement de 1 % pour les bâtiments agricoles, de 2 % pour les locaux d'habitation à caractéristiques techniques (sans doute le lotissement) et de 3 % pour les autres constructions, étant rappelé que le Conseil avait protesté le 5 août 1961 contre la création de la caisse instituée dans la région parisienne ...

« *ces nouvelles charges étant incompatibles avec la vie rurale de la commune et la disparité des salaires, avec ceux des agglomérations* ».

Le 21 novembre 1969, la deuxième tranche de l'assainissement est votée par le conseil, pour un montant de 250 000 francs, dont 62 500 de subventions.

Le 8 décembre 1971, des travaux complémentaires pour mise en service du collecteur sont décidés pour un montant de 120 000 francs dont 30 000 francs de subventions.

Le 28 février 1972, le réseau communal est affermé et le 10 avril 1973, la troisième tranche de travaux est décidée pour un montant de 350 000 francs dont 140 000 francs subventionnés à parts égales par le département et le district, le reste étant emprunté par la commune pour une durée de trente ans.

La dernière tranche (rue creuse) est décidée le 15 octobre 1976. L'aménagement a été fait par les entreprises qui travaillaient sur l'autoroute en contrepartie de la fourniture d'eau pour le béton.

6 - Alimentation en eau potable

Le 13 juin 1975, le maire informe le Conseil de ce que la commune a été inscrite par le District au programme d'alimentation en eau potable pour un montant de 800 000 francs.

Les subventions seraient de 160 000 francs et le surplus, soit 640 000 francs, sera emprunté sur trente ans. Aussi le prix du m^3 d'eau passera à 2,50 francs.

7 - École :

Compte tenu de l'évolution de la population scolaire, , une classe maternelle est créée, et sur proposition d'André Orts, Directeur de l'école, il est décidé le 18 septembre 1975 de la création d'une cantine.

Cette création donne lieu, dans la séance suivante (25 septembre 1975) à une discussion approfondie et pour la première fois, les intervenants sont nommément désignés.

Interviennent notamment dans le débat Louis Soumier, Daniel Jeandaine, Charles Gautier, Bernard Massaïa, Édouard Certain et Robert Fleureau.

Le problème est celui de la prise en charge du personnel de service et de surveillance de la cantine, et du prix du repas. Certains estiment que, compte tenu des allocations familiales, il n'y a aucune raison que le coût en soit supporté par les personnes âgées. D'autres interviennent, dont le maire, pour souligner :

« *le caractère de solidarité humaine qui fonde la création d'un tel service, la possibilité aussi d'une plus grande libération de la femme devant la rigueur du travail et de la vie moderne* ».

Le maire précise que :

« *suivant le prix, il y aurait entre dix et vingt sept enfants intéressés* ».

Robert Fleureau retrouve l'unanimité en proposant :

« *de muter le crédit ainsi prévu du chapitre 61 à l'article 63-12, concernant l'entretien des bâtiments* »

8 - Terrain de sport :

Le 8 octobre 1960, il est décidé d'installer un terrain de football au Larry et ce terrain semble avoir été inauguré le 5 juillet 1964, en même temps que d'autres réalisations de l a commune. (voir plus haut).

Le 21 novembre 1969, le Conseil accepte la demande de l'association sportive de La Chapelle la Reine, section football, de jouer ses matchs sur le terrain de Villiers-sous-Grez durant au moins trois saisons. Aussi, le Conseil demande l'homologation du terrain par la Fédération française de football, et décide d'installer des vestiaires réglementaires dûment équipés en sanitaires et éclairés.

Le 7 novembre 1970, l'aménagement du terrain de sport est décidé et la commune s'engage à mettre à la disposition des sportifs de La Chapelle la Reine et celle des scolaires de la commune et du CEG La Chapelle la Reine, des heures d'utilisation étant réparties selon les nécessités et les horaires scolaires.

Notons que deux courts-circuits ont lieu les 15 septembre 1974 et 14 juillet 1975.

C LES DÉLIBÉRATIONS D'ORDRE PLUS GÉNÉRAL

Un certain nombre de délibérations concernant l'avenir de la commune ou se rapportant à la vie politique nationale sont prises par le conseil, pendant ces trois mandatures.

1 - Bouilleurs de cru :

Le Conseil proteste contre la suppression du privilège des bouilleurs de cru qui voit frapper d'un nouvel impôt les récoltants non cultivateurs c'est

à dire beaucoup de « *modestes travailleurs exploitant des jardins familiaux ou de petits vergers ouvriers* ».

Aussi demande-t-il que la franchise de 10 litres soit maintenue à titre de ... récoltant, sans distinction d'âge, de profession principale ou d'ancienneté, et que l'état apporte son aide aux récoltants qui veulent fabriquer des jus de fruits pour la consommation familiale.

2 - Putsch d'Alger :

Le 24 avril 1961, le maire :

« *expose qu'en raison des circonstances exceptionnelles que traverse la France, il serait opportun de déléguer deux conseillers municipaux pour se tenir tant à sa disposition qu'à celle de l'adjoint délégué pour prendre toute mesure que comporterait les évènements : Raymond Champion et Marius David sont désignés* ».

3 - Les libertés locales :

Le 30 mars 1963, le Conseil prend acte de la délibération solennelle adoptée à l'unanimité le 6 mars 1963 par le Conseil national de l'association des maires de France.

Les maires constatant

« *que s'accroissent chaque année les charges sur les collectivités locales et obligent les conseils municipaux à procéder à l'augmentation massive du nombre de centimes additionnels et du taux des taxes* »

« *que le parlement n'a pas retenu les propositions modérées de la commission d'étude des problèmes municipaux relatives au transfert des charges des communes à l'état* »

Profondément émus par les textes réglementaires qui dessaisissent les collectivités locales de leurs droits et de leurs pouvoirs en matière d'aménagement du territoire au seul bénéfice du comité irresponsable devant la population,

Affirment d'une façon solennelle la volonté de tous les maires et élus municipaux

De défendre en toute occasion et par toute voie opportune la liberté communale, base essentielle de la démocratie, d'être par l'intermédiaire de l'Association nationale des maires étroitement, effectivement associée à toutes les études de réforme, obtenir rapidement l'indispensable amélioration des finances locales, notamment par la réalisation effective du transfert à l'état des charges qui lui incombent et qui sont injustement supportées par les communes, ainsi que la création d'une véritable caisse de prêts à l'équipement,

D'être associés aux études

Et d'obtenir les mesures qui s'imposent pour restituer aux autorités locales leurs droits et leurs pouvoirs en ce qui concerne l'aménagement du territoire »

On peut noter qu'il faudra vingt ans pour que la loi de décentralisation de 1983 soit votée.

4 - Avenir communal :

Le 31 août 1966, sous le titre de AVENIR COMMUNAL, le Conseil municipal prend une délibération, semble-t-il, restée sans effet.

« *regrettant l'abandon des structures qui ont été l'apanage de la démocratie française, considérant les obligations communales habituelles qui augmentent toujours la puissance des villes et subordonnent la faiblesse des villages, dont l'isolement et la rivalité provoquent le démantèlement,*

« *considérant les nécessités présentes de la vie économique des municipalités, notamment dans le district de Paris, et estimant que la seule façon d'éviter l'absorption des intérêts de la commune dans une concentration sans distinction et de constituer avec les communes voisines de même vocation un concours équilibré dans tous les domaines, sous la meilleure forme prévue par la loi et si nécessaire en réalisant une fusion qui garantisse une vie indépendante à la nouvelle cité, dans le respect des traditions de chacun des villages qui seront appelés à le composer,*

décide à l'unanimité de rechercher dans ces conditions tous accords avec les communes voisines en vue de la création de toute entité donnant toute garantie d'une autonomie administrative efficace, dans le respect des traditions locales. «

Sous le même titre d'avenir communal, il est fait allusion, dans les séances des 5 et 29 mai 1969, à des problèmes plus pratiques, le maire étant mandaté pour poser les questions suivantes :

1. *administration de la commune : fusion des communes*
2. *problèmes de voirie*
   - *intégration de la déviation et son prolongement*
   - *extension du réseau d'eau potable de la rue creuse*
   - *installation d'un poste de transformation électrique place neuve*

- *poursuite du programme d'assainissement*
- *majoration de la taxe d'enlèvement des ordures*
- *questions relatives à la construction, espaces verts*
- *subvention concernant la réalisation du lotissement*
- *problèmes sur les réalisations du CEG de La Chapelle la Reine*

3. *expansion du canton rural par l'implantation d'industries et de commerces par une modification des charges fiscales, la suppression des zones de salaires*
   - *charges exorbitantes supportées par la commune, en suite de son incorporation en totalité dans les sites protégés*
   - *isolement de la commune, sans desserte par un service public de transport.*

Sur certains points, il apparaît que dans les années ultérieures, la plupart de ces demandes vont être satisfaites, grâce à l'acharnement des différentes équipes municipales qui se sont succédées.

5 - Évènements de mai 1968

Le Conseil réagit le 22 mai 1968 aux évènements, en rappelant que :

« *l'état de grève est un droit constitutionnel qui doit être respecté, mais que ses conséquences matérielles sur la situation des familles doivent être prises en charge au titre de l'aide sociale par la collectivité* »

Aussi, le Conseil dégage, à titre exceptionnel, une somme de 5 000 francs qui sera ramenée par la suite à 280 francs !

6 - Projet de réforme judiciaire

Après avoir rappelé que le Tribunal de grande instance de Fontainebleau a été supprimé en 1926 et rétabli en 1930, maintenu en 1958 eu égard aux conditions géographiques, démographiques et économiques particulières à la ville et à la contrée qu'elle dessert, dont l'évolution certaine de celles-ci est en progression plus rapide que n'en témoigne l'ensemble du territoire français, le Conseil

« *souhaite que les pouvoirs publics s'efforcent de promouvoir des réformes de nature à accroître le prestige de la magistrature, et à faciliter la bonne administration de la justice, sans qu'il soit cependant porté atteinte ni au service lui-même, ni aux intérêts des justiciables* ».

Le 14 mars 1969, le Conseil donne son avis favorable à la création d'un Conseil des prud'hommes à Fontainebleau..

Enfin, sans doute parce que le maire est lui-même avocat, le Conseil est sensibilisé au projet de création d'une deuxième Cour d'appel aux côtés de la Cour de Paris.

Le Conseil à l'unanimité rappelle que la justice doit être accessible aux justiciables, que la décentralisation est opportune, que

« *si la spécialisation des magistrats doit être acquise en proportion d'une sur-concentration des moyens, la méthode est injuste et risque d'être inefficace*

que la densité anormale de la population en région parisienne n'autorise pas la nation à avoir deux justices, l'une à Paris qui prédomine par la qualité qu'on lui attribue, l'autre en province, considérée avec commisération .

L'implantation des Cours d'appel ne doit pas être recherchée dans l'unique but d'en faciliter l'accès par les avocats du barreau de Paris, et de permettre à tous les justiciables de s'y retrouver plus facilement. »

Le choix de la ville de Créteil n'était pas jugé très heureux.

Le Conseil se prononce sur la création d'une Cour d'appel à Fontainebleau, compte tenu des possibilités en locaux dans les dépendances du château de Fontainebleau, ce qui permettrait de regrouper les tribunaux de Seine et Marne, d'Essonne et de l'Yonne.

Le Conseil récidive dans son avis sur le SDAU (15 octobre 1976 en indiquant :

« *il existe à Fontainebleau non seulement un tribunal d'instance, mais également un tribunal de grande instance, un Conseil des prud'hommes et un tribunal paritaire de baux ruraux...* »

Le Conseil estime ainsi qu'il serait souhaitable de voir accueillir à Fontainebleau - où des locaux vacants permettent une installation moins onéreuse – la Cour d'appel projetée pour desservir le ressort des départements de l'Essonne, l'Yonne et la Seine et Marne.

On sait que finalement c'est la Cour de Versailles (située à 20 minutes du centre de Paris) qui a été créée, ce qui apparaît moins logique dans une optique de déconcentration.

7 - Abattoirs

Le 24 février 1962, le Conseil s'élève à l'unanimité contre le plan gouvernemental concernant la limitation à 8 abattoirs pour le département de Seine et Marne, isolant ainsi certaines localités du département

8 - Délibérations diverses

Naturellement, le Conseil procède à des nominations et constate l'arrivée des instituteurs.

A part un intermède de deux années de Michel Cornichon et de Ginette Chaintreau (1961/1963), il est remarquable de souligner que deux instituteurs ou plutôt deux couples d'instituteurs ont instruit les enfants du village (actuellement tous adultes !) pendant près d'un demi siècle.

Monsieur et Madame Marius David, de 1943 à 1961
Monsieur et Madame André Orts, de 1963 à 1990 (1991 pour Monsieur Orts)

Notons pour l'anecdote, que c'est pendant cette période que furent crées les classes de neige. Par ailleurs le 15 mai 1965 Monsieur Orts prévoyait un voyage scolaire à Ermenonville.

C'est sans doute cela qui a donné l'idée au Conseil de prévoir

« *une sortie dominicale le dimanche 23 mai 1965 à Sancerre : déplacement en voitures individuelles* » (est-ce bien raisonnable dans cette région vinicole ?) – *déjeuner tiré des sacs* »

9 - Mouvements du personnel communal :

Secrétaire de mairie et garde champêtre sont les deux piliers de la commune.

Édouard Certain fut secrétaire de mairie de 1951 à 1963 et, après sa démission, fut remplacé le 1er avril 1963 par Madame Henriette Combe, qui occupa son poste jusqu'au 17 janvier 1975, date à laquelle elle fut remplacée par Madame Nadine Gaillard.

Jean Fournier est nommé garde champêtre le 7 décembre 1959 jusqu'au 29 décembre 1961, date à laquelle il est remplacé par Robert Gauchet, puis par Henri Boureille, le 25 février 1967, qui garde ses fonctions jusqu'au 10 mars 1972, Georges Courtellemont lui succèdant.

En guise de conclusion, les lecteurs jugeront selon leurs affinités et leur mémoire, l'allocution testament de Jean-Louis Garban le 10 février 1977.

Le maire, à l'occasion de cette réunion municipale qui paraît devoir clôturer le mandat de l'assemblée, adresse les remerciements de la commune à tous les conseillers qui, par leur dévouement et leur esprit de solidarité, ont permis la réalisation des projets destinés à améliorer la situation du village. Il leur dit ses sentiments personnels de gratitude et toute l'émotion qu'il ressent au moment de la séparation d'une équipe dont la persévérance et l'unité, dans le respect des opinions de chacun, a permis l'accomplissement d'une œuvre humaine et sociale, digne d'intérêt. Il remercie le personnel municipal du concours qui lui a été apporté avec conscience et dévouement.

Il tient à exprimer aussi envers les différentes administrations et les agents qui les ont représentés les remerciements de la commune pour la compréhension et l'aide efficace apportées à la solution des problèmes soulevés.

Allocution prémonitoire, puisque l'on sait que pas un membre de cette équipe ne fut réélu au moment des élections de mars 1977... mais ceci est une autre histoire.

J.P.C.

JEUNES
La commission information a décidé de vous donner la parole !
ENVOYEZ
vos idées, suggestions, textes...

On rappelle que depuis le 15 avril les feux sont interdits

Tonte des pelouses et matériel bruyant
Samedi 9 h à 12 h et 14 h à 17 h
Dimanche 9 h à 12 h

LE PRINTEMPS DES POÈTES

Samedi 7 avril, une centaine de nos concitoyens se réunissait au foyer Jean-Louis Garban, sous la houlette de Isa Mercure, pour fêter le printemps (sic!) et la POÉSIE. Je crois qu'on peut parler de tradition puisque il s'agissait de la troisième édition de cette manifestation dans notre village et que son succès n'a fait que croître au fil des ans.

Au cours de la première partie, nombreux ont été les Villarons qui avaient tenu à nous faire connaître leurs poètes préférés. On a pu alors écouter un florilège de textes célèbres ou moins connus, émouvants, intimes, parfois cocasses, voire coquins mais toujours excellents et pour cause, car signés par des grands: Corneille, La Fontaine, Rimbaud, Verlaine...que ceux que j'ai omis de citer veuillent bien me pardonner.

Non contents de dire de la poésie, certains d'entre nous ont écrit quelques bouts rimés pour le plaisir de tous.

Dans la deuxième partie, Gilles Guillot, accompagné de Didier Goret pianiste et compositeur et de Franck Stekar percussionniste, accordéoniste et harmoniciste, a interprété des chansons qu'il a mises en scène et dont il a écrit les textes.

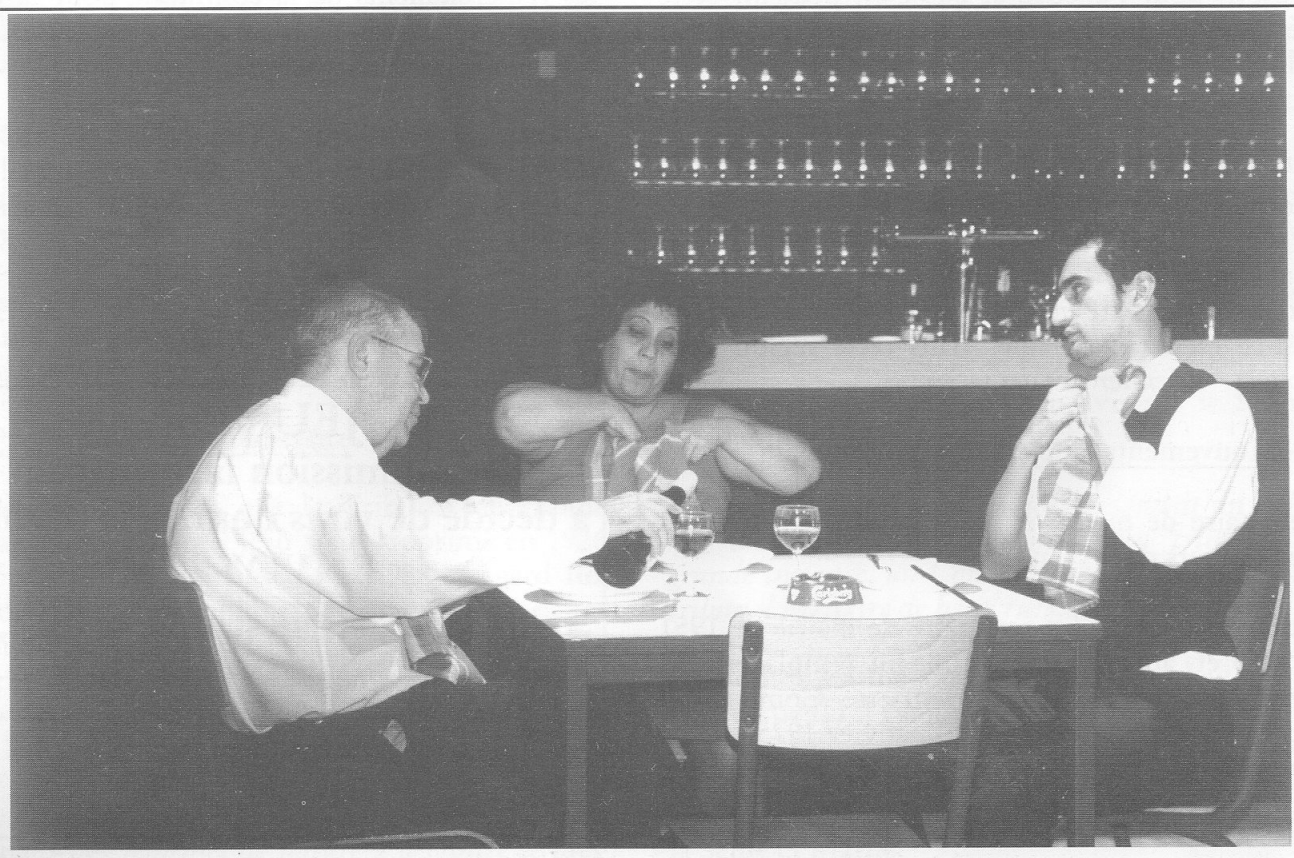
Qu'il me soit permis de citer une partie de l'article que l'Éclaireur du Gâtinais a consacré à la soirée et dont je partage bien volontiers l'analyse

« Homme de théâtre avant tout Gilles Guillot a montré aussi des qualités d'auteur et de chanteur, un peu dans la veine de Mouloudji avec des textes poétiques, pleins de tendresse et de sensibilité, avec parfois une bonne pointe d'humour. »

Pour terminer sur une note personnelle je me fais l'interprète de tous mes complices du « Grabuge » auprès de Gilles Guillot pour le remercier d'avoir réservé la première de son spectacle à notre village.

Dans la plus pure tradition théâtrale nous lui disons un M... Majuscule pour toutes les représentations qui ne manqueront pas de suivre.

André Orts



Le théâtre du Grabuge a été sélectionné pour le *Festival de Théâtre de Nangis* avec son spectacle *Les brèves de comptoir*. C'est une nouvelle occasion pour lui de représenter les couleurs de Villiers en clôturant la sélection des spectacles invités le dimanche 13 mai à 17 h. Pour l'avenir, plusieurs textes sont en lecture afin d'arrêter un projet de spectacle pour la prochaine saison théâtrale à Villiers. A suivre...

STAGES DE MOSAÏQUE POUR ENFANTS

L'AMICALE VILLARONNE vous propose des stages de mosaïque pour enfants de 7 à 13 ans pendant les vacances d'été 2001. Ils seront animés par Delphine Mann artiste – décoratrice.

PROGRAMMES

1 – Découverte de la mosaïque: (environ 9 h)
Pour les enfants qui débutent.
Création de 2 compositions à partir d'un document ou d'une idée personnelle. La première étude est une approche générale de la technique: choix du dessin, sélection des matériaux et couleurs, découpe des tesselles avec les outils appropriés à la mosaïque, collage en pose directe sur le support, préparation et pose du ciment.
La deuxième étude permet d'aborder la technique indirecte « sur filet »: pré – collage des tesselles sur une trame, transfert et collage de la mosaïque sur un support, finition au ciment.

2 – Approfondissement: (environ 9 h)
Pour les enfants ayant déjà des notions en mosaïque.
Dans le stage de perfectionnement l'enfant affine son dessin en approfondissant les techniques acquises. En fonction de sa motivation il peut choisir d'aborder des thèmes rencontrés dans la mosaïque ou la création libre.
Thèmes: les oiseaux, le portrait, la courbe, le graphisme(écriture, lettres, nombres), la couleur....
Création libre: composition sur panneau, miroir, cadre, dessous de plat, vase, bouteille, cache-pot....
En fin de stage chaque enfant ramène ses projets chez lui.

COÛT par participant: 385 f (8 à 12 participants)

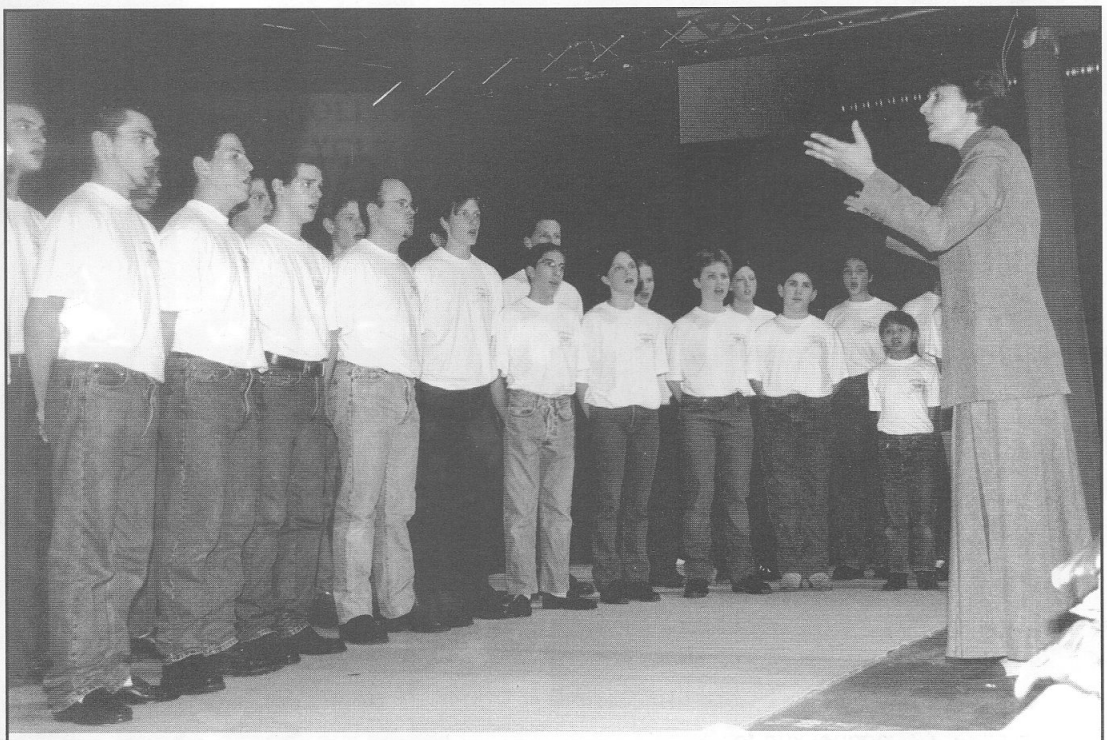
Le prix comprend: le prêt des outils, la fourniture des matériaux (faïences, pâtes de verre, galets, grés cérames...), les colles et ciments, les supports de base en aggloméré.
Pour les projets de cache-pot, cadre, boite.. Ou autres objets, le participant devra se procurer par lui-même le ou les supports de son choix.
La durée de chaque stage est de 5 jours à raison de 1 h 45 de cours par jour.

DATES DE STAGES: 2 stages possibles pour l'été.
Stage 1 initiation du lundi 2 au vendredi 6 juillet 2001 (ex: le matin de 10 h à 11 h 45)
Stage 2 initiation + perfectionnement du lundi 27 au vendredi 31 août 2001 (ex: le matin).

INSCRIPTIONS
Nati COLAS au 01 64 24 20 10
Delphine MANN au 01 64 24 54 41
Des stages pour adultes peuvent être mis en place en fonction de la demande.

LE THÉÂTRE DU GRABUGE A NANGIS

Nous avns été très heureux de participer au festival de Nangis où nos « Brèves de comptoir » ont reçu un très bon accueil.
A la suite d'une chute malencontreuse, Simone Puisacq, blessée à la cheville, a été remplacée, « au pied levé » par Isa Mercure. Nous souhaitons un prompt rétablissement à Simone.
On notera le rôle éminent de Gérard Colas, tour à tour menuisier, chef d'équipe, déménageur et... ACTEURo, secondé par une équipe toute dévouée au succès du spectacle.
Pour le Grabuge A.O.



Les Envahiss'Notes le 5 mai à Moncourt-Fromonville

COURSE CYCLISTE DU 1ER MAI

Tout au long de la journée de nombreux spectateurs étaient répartis sur le parcours et autour du stand « moules - frites » de l'amicale villaronne qui connut un franc succès.

A la populaire du matin se sont retrouvés 29 participants dont 5 adultes en vélo et 5 enfants en patinette.

Listes des vainqueurs de Villiers-sous-Grez

Adultes hommes

1 Daniel Bressan
2 Chahib Didda
3 Thierry Gorret

Adultes femmes

1 Sylvie Lepage
2 Dominique Edard

Patinette

1 Benjamin Lepage
2 David Viratel
3 Alice Gouband

5-6 ans

1 Mégane Edard
2 Aurélie Gorret
3 Antoine Rousseau

7-8 ans

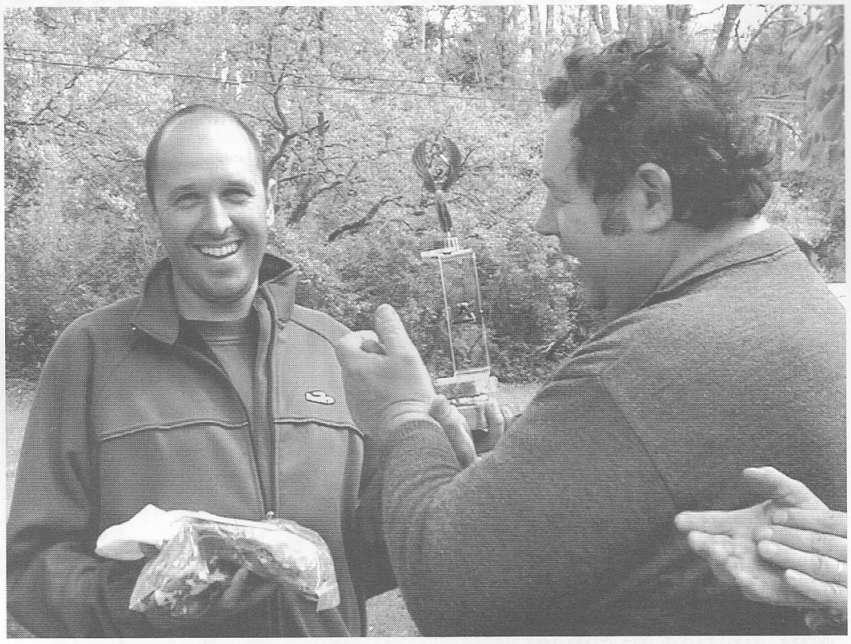
1 Erwan Lepage
2 Mélanie Gorret

9-10 ans

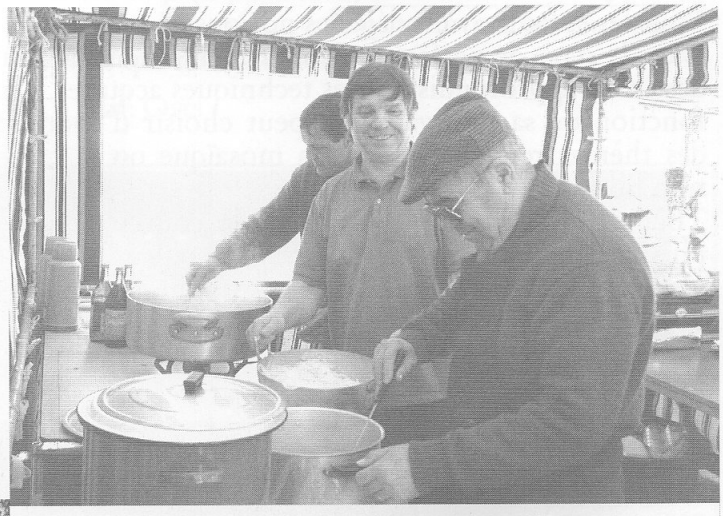
1 Marc Viratel
2 Romain Bressan
3 Mélanie Edard

11-12 ans

1 Thomas Roussereau



Remise du 1° prix adulte



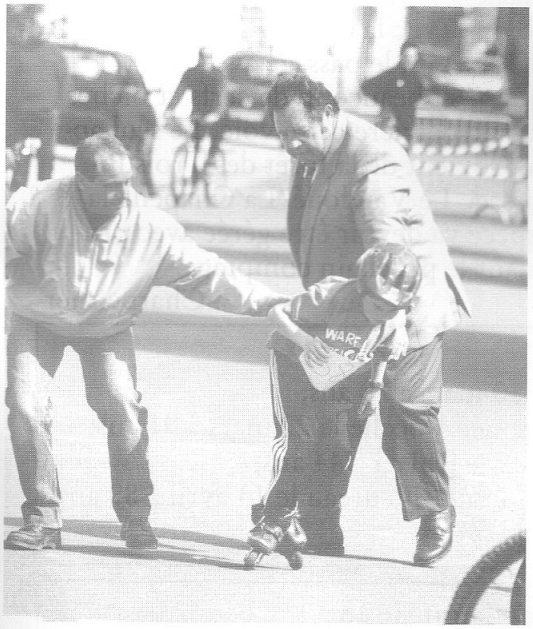
Les compères du stand « moules – frites »



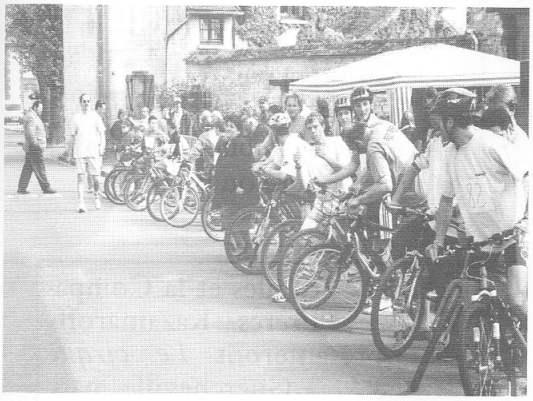
Départ des enfants

DEUXIÈME RELAIS TRIATHLON DU 8 MAI À VILLIERS-SOUS-

Sous un beau soleil, 66 participants ont concouru pour ce 2éme relais. Soit 11 équipes de moins de 12 ans et 11 équipes adultes avec la présence de 2 Québécois. Plusieurs centaines de Villarons ont encouragé les valeureux concurrents (rollers, VTT, course à pied) tout au long des 3 km du circuit couvert 5 fois.

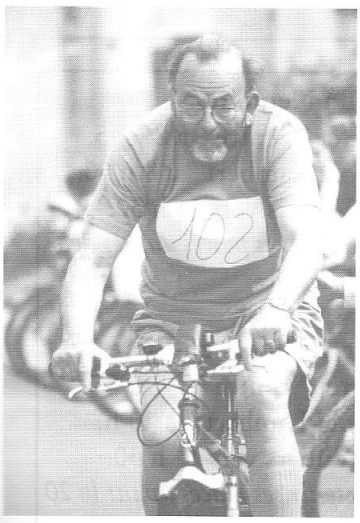


Le Maire s'assure de l'équilibre de ses concitoyens



Au départ

		Classement SENIORS	Classement JUNIORS
1	ROLLER	Jean-Luc Hoffmann	Yohan Darré
	CYCLISTE	Franck Silvain	Jérémy Guillot Moeteau
	COUREUR	Stéphane Victor	Thomas Roussereau
2	ROLLER	Vinicius Piastra	Benjamin Walbert
	CYCLISTE	Antony Darré	Caroline Michele
	COUREUR	Baptiste Darré	Julien Mazinghien
3	ROLLER	Marc Rousseau	Alexandre Coma
	CYCLISTE	Antonio Ferreira	Benjamin Lepage
	COUREUR	Fabrice Gauthey	Kevin Carrere
4	ROLLER	Julien Ceraudo	Gaspard Imbault
	CYCLISTE	Damien Le Chevalier	Philippine Bureau
	COUREUR	Basile Leroy	Alice Bureau
5	ROLLER	Thomas Hubert	Marine Mayoud
	CYCLISTE	Chakib Didda	Renaud Sébastien
	COUREUR	Théotime Pardon	Cedric Desmoulin
6	ROLLER	Rémy Edard	Mélanie Edard
	CYCLISTE	François Bodet	Juliette Bodet
	COUREUR	Bruno Roger	Tristan Roger
7	ROLLER	Bruno Mayoud	Alison Adam
	CYCLISTE	Jean Mayoud	Thomas Hoel
	COUREUR	Hervé Mayoud	Antoine Bodet
8	ROLLER	Sylvain Contois (Québec)	Théophile Hubert
	CYCLISTE	Luc Beaulieu (Québec)	Victor Berger
	COUREUR	Sylvie Pantz	Anthonin Leroy
9	ROLLER	Thomas Chevalier	Erwan Lepage
	CYCLISTE	Mario Martins	Sébastien Gordano
	COUREUR	Laurent Mayoud	Marc Viratel
10	ROLLER	Gérard Magne	Fanny Michele
	CYCLISTE	Jean-Paul Clément	Alice Gouband
	COUREUR	Xavier Aragon	Mathilde Mazinghien
11	ROLLER	Corinne Dettmer	Quentin Mazinghien
	CYCLISTE	Philippe Ferré	Thibaut Walbert
	COUREUR	Fabrice Desrues	Pierre Michel



Le vétéran est à la peine



Remise des prix aux adultes



et aux jeunes

Groupement d'intérêt cynégétique de la Commanderie Sud 77

Quelques changements ont eu lieu dans l'organisation du GIC. Tout d'abord l'assemblée générale aura lieu désormais tous les 2 ans, cette motion a été adoptée à l'unanimité à la dernière assemblée générale et est portée aux statuts. Le secrétaire M. Jacky Hacquin a donné sa démission suite à un différent avec les membres de la société de Larchant. Son remplacement officiel se fera à la prochaine réunion du bureau.

Le GIC est maintenant bien rodé sur le terrain et la population de chevreuils est très satisfaisante, 31 ont été prélevés cette saison.

Grâce à une protection totale par les chasseurs de grand gibier de Villiers pendant 3 ans, les sangliers se sont bien installés sur les 3000 ha du GIC et au-delà. Une trentaine d'animaux ont été tués dans ce secteur cette dernière période de chasse.

En ce qui concerne les grands cervidés les choses ne vont pas aussi bien. Avec la construction de l'autoroute reliant A6 et A10, le passage avec la forêt d'Orléans est coupé et beaucoup de cerfs et biches sont bloqués au sud derrière cette voie. Le seul apport désormais provient de la forêt des Trois Pignons par le passage Le Vaudoué/La Chapelle la Reine. Cette espèce va devoir être gérée avec prudence en attendant le prochain comptage.

C. Charpentier

Carnet :

Naissances

Anastasia Coffinet 3, rue du Buisson le 13 février
Maxime Monnier 1, rue René Lefebvre le 7 avril
Zélia Boireau 26, rue Gabriel Bachet le 11 avril
Margaux Abel 8, rue de la Garenne le 2 mai

Décès

Pierre Laclef le 10 mars à 70 ans;
Denise Milandre née Vocelle le 22 mars à 91 ans;
Francis Chamaux le 9 avril à 44 ans;
Denise Grapperon née Fleureau le 13 avril à 89 ans.
Jacques Pothrat à 57 ans

Les Envahiss'Notes participeront à la fête de la musique
dans la cour du château de Nemours, 21 juin à 21 h, 22 et 23 juin à 22 h.

Agenda

Conseil Municipal

25 juin: séance à 20 h 45	
13 juillet, 22 h	Retraite aux flambeaux

Pratique

31 mai, 9 h 55	Transport à Villiers-en-Bière
31 mai	Balayage des rues : merci de retirer les véhicules
6 juin, 8 h 45	Transport à Nemours
6 juin, 16 h à 18 h 30	*Kangourou* à Ury
9 juin, 10 h 45 à 13 h	*Kangourou* à La Chapelle
13 juin, 8 h 45	Transport à Nemours
16 juin, 10 h 45 à 13 h	*Kangourou* à Saint-Pierre, clos Saint-Jean
18 juin	*Ramassage des monstres*
20 juin, 8 h 45	Transport à Nemours
23 juin, 10 h 45 à 13 h	*Kangourou* à Nemours, Champ de Mars
28 juin, 9 h 55	Transport à Villiers-en-Bière
4 juillet, 8 h 45	Transport à Nemours

Pour les monstres, le volume à déposer est limité à 1 m3 / habitation.

Récréatif

3 juin, 22 h	*Le cirque clandestin* Scènes rurales à Guercheville
7 juin, 14 h	Promenade des Aînés. La Butte aux Aires
10 juin, 14 h	Kermesse des écoles du RPI
21 juin, 9 h 30,11 h 30	Journée des Aînés à Estouy et Vrigny
21 juin, 20 h	Fête de la musique
21-23 juin	Les Envahiss'Notes à Nemours
14 juillet, 12 h	Repas puis animation
26 août	Brocante

Fête de la musique

le 21 juin à partir de 20 h
Concert avec orchestre
Chacun pourra jouer de son instrument préféré ou pousser la chansonnette.

Les Scènes rurales et la Compagnie Les Frères Kazamaroffs nous présenteront ***Le cirque clandestin*** à Guercheville, parc de la mairie dimanche 3 juin à 22 heures.

Transport à Nemours
Départ arrêt " centre " à 8 h 45, arrêt " Croix-Lambert " à 8 h 50.
Retour à Villiers vers 11 h 30.
Merci de retenir ses places auprès de Mme Larchevêque.

Transport à Villiers-en-Bière
Départ arrêt " centre " à 9 h 55, arrêt " Croix-Lambert " à 10 h.
Retour à Villiers vers 14 h 30.
Merci de retenir ses places avant le 20 de chaque mois auprès de Mme Larchevêque au 01 64 24 27 85.